



Monsieur Patrick Bedier

Hôtel du département

2 place André Mignot

78012 VERSAILLES cedex

Le 11 mai 2020

Monsieur le Président du Conseil départemental des Yvelines,

Les opérateurs réunis au sein de nos fédérations logent et accompagnent des personnes et des ménages parmi les plus fragiles sous des statuts d'occupation divers : locataires, résidents de logements-foyers - résidences sociales ou sous-locataires, en secteur conventionné ou non.

S'il est encore trop tôt pour réaliser un chiffrage, notamment en secteur conventionné où le quittancement se fait à terme échu, les premières remontées des personnes logées nous font craindre une hausse importante des impayés.

Le Collectif des Associations Unies (CAU) auquel appartiennent nos réseaux a demandé la création d'un fonds national d'aide à la quittance, doté au minimum de 200 millions d'euros, dans le cadre du prochain projet de loi de finances rectificative et cela afin d'éviter à des milliers de ménages de tomber dans la spirale de l'exclusion et aussi aux bailleurs privés ou sociaux de subir des impayés.

Le CAU, tout comme nos fédérations, souhaite que les Fonds de solidarité logement (FSL), se chargent de l'instruction des demandes d'aides liées à la crise, « à travers une procédure accélérée, simplifiée, souple, largement accessible et harmonisée sur le territoire national, pour répondre sans attendre aux difficultés de loyer des ménages affectés par la crise ». Pour que cela soit possible, il est nécessaire que le règlement intérieur du FSL des Yvelines prenne en compte les différents statuts d'occupants (résidents de résidences sociales, d'hôtels sociaux ou sous-locataires en intermédiation locative notamment) et n'exclue pas des demandes en raison de temps d'occupation trop courts.



Nous sollicitons votre intervention pour qu'aucune différence ne soit faite entre les locataires, les résidents ou les sous-locataires dans le traitement des demandes. Nous sollicitons également un renforcement des mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL).

Veillez croire, Monsieur le Président du Conseil départemental, en l'assurance de nos salutations respectueuses,

Bruno Morel

Président de l'Affil

Thierry Debrand,

Président de la Fapil

Arthur Anane,

Président de la FAS IDF

Bruno Cognat

Président Soliha IDF

Jean-Paul Vaillant

Président Unaf

Patrick Pannevel

Président Urhaj IDF

Copie : Madame Isabelle Rougier